



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBIET :

**SOLIDARITE AVEC
LA POPULATION
DE MAYOTTE**

**N° 25-007
du registre des
délibérations**

**Rapporteur :
Michel COURTEAUX**

**Nombre de membres en
exercice : 22**

**Nombre de présents ou
représentés : 19**

**Date de convocation :
Le 21 janvier 2025**

**Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025**

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : **28 JAN. 2025**

Publiée le : **28 JAN. 2025**

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX



L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICAUVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

Mme Pascale LÉGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à l'élan de solidarité nationale lancé par l'association des Maires de France suite au passage du cyclone Chido ayant dévasté l'île de Mayotte.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels causés par cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle, il propose de verser une subvention de 1 000 € à la Protection Civile et son dispositif d'urgence pour apporter un soutien immédiat de distribution de denrées et de matériels d'urgence, de déblaiement des zones sinistrées, de soutien sanitaire et un accompagnement psychologique à la population sinistrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'apporter son soutien à la population mahoraise en faisant un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile, partenaire de l'AMF au sein de «Solidarité AMF/Mayotte»,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel COURTEAUX





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBJET :

ADOPTION DE
LA CONVENTION
DE MISE A
DISPOSITION
DE LOCAUX A
L'ASSOCIATION
LADAPT MARNE
FORMATION

N° 25-008
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Michel COURTEAUX

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 21 janvier 2025

Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 28 JAN. 2025

Publiée le : 28 JAN. 2025

Notifiée le :

Le Maire

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICAUVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant que l'association LADAPT MARNE FORMATION, anciennement dénommée C.R.E.F., utilisait par convention des locaux dont la commune est propriétaire,

Considérant que les conditions de mise à disposition de ceux-ci étaient définies par ladite convention,

Considérant la demande de l'association LADAPT MARNE FORMATION nous sollicitant à nouveau pour l'utilisation de nos locaux,

Il est proposé de remettre à disposition nos locaux dans les mêmes conditions et par le biais d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter la nouvelle convention de mise à disposition de locaux à l'association LADAPT MARNE FORMATION,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Michel COURTEAUX



* Copie pour impression

Reception au contrôle de légalité le 28/01/2025 à 14h07

Référence de l'AR : 051-215102013-20250127-25 008-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBJET :

BUDGET GENERAL -
OUVERTURE DE
CREDITS EN
INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE
DU BUDGET
PRIMITIF 2025

N° 25-009
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 21 janvier 2025

Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annic GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICAUVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Il est exposé à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025, un certain nombre de dépenses.

Il est précisé que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Il est indiqué que le montant total des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2024 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 1 169 723€uros.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2025, serait donc 292 430€uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses à hauteur des affectations suivantes et ce avant le vote du budget primitif 2025 :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2024 (crédits ouverts) a	RAR 2023 Inscrits au BP 2024 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modifications votées en 2024 c	Montant total à prendre en compte d=a+c	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGT
D20	117 970€	1 000€	€	117 970€	117 970/4 soit 29 492€
D21	786 978€	30 614€	- 22 491€	764 487€	764 487/4 soit 191 122€
D23	264 775€	29 040€	22 491€	287 266€	287 266/4 soit 71 816€

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Michel COURTEAU



Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : 28 JAN. 2025

Publiée le : 28 JAN. 2025

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAU





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBJET :

BUDGET CRECHE -
OUVERTURE DE
CREDITS EN
INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE
DU BUDGET
PRIMITIF 2025

N° 25-010
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 21 janvier 2025

Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICAUVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Il est exposé à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 un certain nombre de dépenses.

Il est précisé que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Il est indiqué que le montant total des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2024 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 13 300€uros.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2025, serait donc de 3 325€uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses à hauteur des affectations suivantes et ce avant le vote du budget primitif 2025 :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2024 (crédits ouverts) <i>a</i>	RAR 2023 Inscrits au BP 2024 (crédits reportés) <i>b</i>	Crédits ouverts au titre de décisions modifications votées en 2024 <i>c</i>	Montant total à prendre en compte <i>d=a+c</i>	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGT
D20	100€	-	-	100€	100/4 soit 25€
D21	13 200€	-	-	13 200€	13 200/4 soit 3 300€

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Michel COURTEAUX



Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : 28 JAN. 2025

Publiée le : 28 JAN. 2025

Notifiée le :

Le Maire


 Michel COURTEAUX (Marne)



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBJET :

BUDGET MAISON
DE SANTE -
OUVERTURE DE
CREDITS EN
INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE
DU BUDGET
PRIMITIF 2025

N° 25-011
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 21 janvier 2025

Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICALET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Il est exposé à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 un certain nombre de dépenses.

Il est précisé que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Il est indiqué que le montant total des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2024 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 126 300€uros.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2025, serait donc de 31 575€uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses à hauteur des affectations suivantes et ce avant le vote du budget primitif 2025 :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2024 (crédits ouverts) <i>a</i>	RAR 2023 Inscrits au BP 2024 (crédits reportés) <i>b</i>	Crédits ouverts au titre de décisions modifications votées en 2024 <i>c</i>	Montant total à prendre en compte <i>d=a+c</i>	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGT
D20	2 000€	-	-	2 000€	2 000/4 soit 500€
D21	124 300€	-	-	124 300€	124 300/4 soit 31 075€

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Michel Courteaux
Michel COURTEAUX



Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : 28 JAN. 2025

Publiée le : 28 JAN. 2025

Notifiée le :

Le Maire

Michel COURTEAUX





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBJET :

DELIBERATION
AUTORISANT
MONSIEUR LE
MAIRE A REALISER
UNE DEPENSE
SUPERIEURE A
40 000 €

N° 25-012
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 21 janvier 2025

Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 28 JAN. 2025

Publiée le : 28 JAN. 2025

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICAUVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant la délibération n°20-042 du 26 mai 2020 déléguant au maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de réaliser rapidement des travaux de remise aux normes électrique du Château de Dormans.

Une étude menée par Etudelec fait état d'un coût financier d'environ 40 000€. Cette étude servira de base à une procédure de recherche d'une entreprise dite de « gré à gré ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- de la réalisation des travaux de remise aux normes électriques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser la dépense nécessaire à la dite remise aux normes.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme

Le Maire

Michel COURTEAUX



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 28/01/2025 à 14h46

Référence de l'AR : 051-215102013-20250127-25 012-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBJET :

LANCEMENT
D'UNE PROCEDURE
ACCORD-CADRE
MONO-
ATTRIBUTAIRE -
RELAMPING DES
BATIMENTS
COMMUNAUX

N° 25-013
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 21 janvier 2025

Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans
Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICAUVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX
M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT
Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON
Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS
M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les articles R2123-1, R2162-1 à R2162-6 du code de la Commande Publique,

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'assemblée du projet de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments municipaux. Le relamping vise à générer des économies d'énergie à long terme grâce à une réduction de la consommation électrique des bâtiments. Pour assurer la bonne réalisation de ce projet, l'entreprise Etudelec a effectué une étude préalable.

Cette étude a permis d'estimer le coût total du projet à environ 120 000€. Compte tenu de l'ampleur de cette opération, il est jugé nécessaire de mettre en place une procédure MAPA - Accord Cadre. Cette procédure permettra de répartir les travaux sur une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider le lancement d'une procédure MAPA - Accord Cadre pour le relamping intérieur des bâtiments communaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette opération.

Adopté à l'unanimité,

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 28 JAN. 2025

Publiée le : 28 JAN. 2025

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX



Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel COURTEAUX





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBJET :

DEMANDE DE
SUBVENTION DETR
- RELAMPING
INTERIEUR DES
BATIMENTS
COMMUNAUX

N° 25-014
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 21 janvier 2025

Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICAUVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant la délibération 21-042 autorisant la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'assemblée délibérante que l'efficacité énergétique du patrimoine est devenue un enjeu majeur pour les collectivités. La loi ELAN de 2018 nous impose d'agir, en établissant des objectifs de réduction des consommations d'énergie pour les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² : une baisse de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050. Afin de réduire l'impact environnemental et de réaliser des économies à long terme, il est dans l'intérêt des communes d'adopter des démarches de maîtrise de l'énergie.

Bien que nos bâtiments ne soient pas actuellement soumis à ces obligations, ce projet représente une étape préalable vers des économies d'énergie. Les ampoules LED consomment jusqu'à 85 % moins d'énergie que les ampoules halogènes pour un éclairage équivalent. De même, les tubes LED se présentent comme une alternative énergétique efficace aux tubes fluorescents, permettant des économies de 40 à 65 % par rapport à ces derniers.

Il souligne que le projet de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments municipaux devra faire l'objet d'un MAPA Accord Cadre sur une durée de trois ans.

Pour rappel, ce projet est inscrit au programme Petites Villes de Demain dans l'axe « rénovation énergétique des bâtiments ».

Vu le montant hors taxe de l'étude menée par Etudelec d'un montant de 3 250.00€ et vu le montant des travaux s'élevant à environ 122 000.00 €uros selon une étude réalisée par la société Etudelec, un Marché à Procédure Adaptée - Accord Cadre affinera le coût financier de ce projet.

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux ainsi que le plan de financement prévisionnel intégrant les aides financières à solliciter ci-dessous :

Subvention DETR 40%	50 100.00€
FCTVA (16,404%)	24 655.00€
Fonds libres communaux	75 545.00€
Montant total des travaux T.T.C.	150 300.00€

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite l'aide financière de l'Etat au travers de la DETR.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- l'adoption du projet et la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus,
- d'adopter les dispositions financières des dossiers de demande de subvention,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Michel COURTEAUX

Michel COURTEAUX



Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 28 JAN. 2025

Publiée le : 28 JAN. 2025

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBJET :

ADOPTION DE LA
CONVENTION
ENTRE LA MUSIQUE
MUNICIPALE DE
DORMANS ET LA
COMMUNE DE
DORMANS POUR
L'ANNEE 2025

N° 25-015
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Manuel CORDEIRO

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 21 janvier 2025

Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 28 JAN. 2025

Publiée le : 28 JAN. 2025

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX



L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICAUVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Mme Alexandra HACHET et M. Pierre SABLON ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire Adjoint présente à l'assemblée la convention entre la commune de Dormans et la Musique Municipale de Dormans.

Cette convention définit les engagements réciproques des deux parties pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter la convention entre la commune de Dormans et la Musique Municipale de Dormans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Musique Municipale de Dormans.

Adopté (POUR 17, CONTRE 0, ABSTENTION 2),

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Reception au contrôle de légalité le 28/01/2025 à 14h50

Référence de l'AR : 051-215102013-20250127-25 015-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

OBJET :

SUBVENTION
AU COLLEGE
CLAUDE
NICOLAS
LEDOUX

N° 25-016
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Manuel CORDEIRO

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 21 janvier 2025

Date d'affichage :
Le 21 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans
Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Francine PICAUVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Nicolas DAVY a donné pouvoir à M. Philippe DUMONT

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à M. Bruno MATHYS

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WEICHE

Mmes Véronique BULLIARD, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER

Secrétaire de séance : Mme Alexandra HACHET

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant la vente du gymnase de Dormans au Conseil Départemental,

Considérant que suite à cette vente, le Conseil Départemental a décidé de transférer la gestion du gymnase au Collège Claude Nicolas Ledoux,

Considérant la convention de mise à disposition des installations sportives liées au gymnase cosignée par le Président du Conseil Départemental de la Marne, le Principal du Collège et le Maire de Dormans,

Il est rappelé à l'assemblée que le Collège gère le gymnase et qu'il a donc été convenu le versement d'une subvention au Collège Claude Nicolas Ledoux de Dormans à titre de compensation pour l'utilisation du gymnase par les associations dormanistes et les écoles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'octroyer une subvention pour un montant de 6 000 € au Collège Claude Nicolas Ledoux pour l'année 2025 correspondant à 30 % des charges de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel COURTEAUX



Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 28 JAN. 2025

Publiée le : 28 JAN. 2025

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX